

Fonds d'action BIOPAMA

Lignes directrices pour les candidats
– Subventions moyennes 2022

AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Appel à propositions : 21 mars 2022 – 10 avril 2022.

**Date limite de soumission des notes conceptuelles : 10 avril 2022
(23h59 GMT+1)**

**Date limite de soumission des propositions complètes (uniquement pour les concepts
présélectionnés) : 10 juin 2022 (23h59 GMT+1)**

Les candidats sont fortement encouragés à lire ce document d'orientation dans son intégralité avant de remplir et de soumettre une proposition au Fonds d'action BIOPAMA.

Important : En 2022, chaque appel à propositions du FA BIOPAMA sera adapté à une région spécifique, avec des objectifs, des critères et des exigences caractéristiques. Toutes les parties intéressées à postuler à une subvention BIOPAMA devront s'assurer de vérifier les lignes directrices des appels à propositions applicables à leur(s) région(s) respective(s). Des informations sur l'ensemble des appels à propositions 2022 sont disponibles [ici](#).

Date de publication : 28 février 2022

Donors & Implementing Partners



www.biopama.org



Table des matières

1. Aperçu du Fonds d'action BIOPAMA	4
1.1. Contexte	4
1.2. Objectifs du Fonds d'action BIOPAMA	4
2. Aperçu du présent appel à propositions en Afrique de l'Ouest et centrale	5
2.1. Objectif de l'appel	5
2.2. Allocation financière	5
2.3. Durée du projet	6
2.4. Critères d'éligibilité	6
2.4.1. Pays éligibles	6
2.4.2. Acteurs éligibles	7
2.4.3. Activités éligibles	8
2.4.4. Activités non éligibles	9
2.5. Coûts	9
2.5.1. Coûts éligibles	10
2.5.2. Coûts inéligibles	10
2.5.3. Options de coûts - options de coûts réels ou de coûts combinés	10
2.5.4. Vérification des dépenses	11
3. Comment postuler	11
3.1. Processus	12
3.2. Dates limites	13
3.3. Service de conseil aux candidats	13
4. Évaluations des notes conceptuelles et critères de sélection	13
4.1. Contrôle administratif	14
4.2. Évaluation technique des notes conceptuelles	14
4.3. Diligence raisonnable	15
4.4. Système de gestion environnementale et sociale (SGES)	16
5. Évaluations des propositions complètes et critères de sélection	16
5.1. Évaluation technique des propositions complètes	16
5.2. Signature du contrat	17
6. Rappel – calendrier indicatif de cet appel à propositions pour subventions moyennes	17
7. Annexes	18
7.1 Concept – modèle de concept technique	19



From Knowledge to Action for a Protected Planet

7.2 Concept – modèle de questionnaire de diligence raisonnable	23
7.3 Concept – modèle de déclaration du demandeur	31
7.4 Concept – modèle de déclaration du codemandeur	34
7.5 Proposition complète – modèle technique de proposition complète	35
7.6 Proposition complète – modèle de déclaration du demandeur	39
7.7 Proposition complète – modèle de déclaration du codemandeur	42
7.8 Proposition complète – modèle de budget	43
7.9 Proposition complète – modèle du cadre logique	44

1. Aperçu du Fonds d'action BIOPAMA

1.1. Contexte

Le programme Biodiversité et gestion des aires protégées ([BIOPAMA](#)) est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique financée par le 11^e Fonds européen de développement (FED) de l'Union européenne. Il s'inscrit dans le cadre de l'initiative phare de l'Union Européenne « Biodiversité pour la vie » (B4Life), qui soutient les efforts visant à mettre fin à la perte de biodiversité et de services écosystémiques. BIOPAMA est conjointement mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR).

BIOPAMA vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dans les aires protégées et conservées et les communautés avoisinantes. Les aires protégées et conservées et les paysages dans lesquels elles sont situées ont un rôle central à jouer pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques dont la majorité des communautés rurales dépendent pour leurs moyens de subsistance durables.

Le Fonds d'action BIOPAMA est un mécanisme de subvention de 21 millions d'euros, offrant des opportunités de financement pour aborder les priorités en matière d'aires protégées et conservées, d'utilisation durable de la biodiversité et de ressources naturelles pour des actions sur le terrain dans les pays éligibles d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique¹.

À ce jour, le Fonds d'action a déjà alloué plus de **10 millions d'euros à travers plus de 110 subventions (actives ou terminées)** dans les pays ACP au cours de quatre appels à propositions antérieurs (<https://action.biopama.org/>).

1.2. Objectifs du Fonds d'action BIOPAMA

Les principaux objectifs du Fonds d'action sont les suivants :

- Améliorer la gestion et la gouvernance d'aires prioritaires, en luttant contre les limitations existantes (renforcement de l'infrastructure / équipement sur site pour les patrouilles, lutte contre le braconnage, développement des capacités du personnel) ;
- Renforcer le cadre juridique requis pour atteindre des objectifs efficaces de conservation de la biodiversité ;

¹ Les 79 pays BIOPAMA sont : Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Îles Cook, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigéria, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tanzanie, Timor Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.



- Soutenir les initiatives des communautés locales destinées à renforcer les moyens de subsistance des populations locales, tout en contribuant efficacement à la gestion des aires protégées.

2. Aperçu du présent appel à propositions en Afrique de l'Ouest et centrale

2.1. Objectif de l'appel

L'objectif de cet appel à propositions est de répondre aux priorités d'action, identifiées par des évaluations de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance (par exemple, outils PAME tels que IMET, METT, RAPPAM, Liste Verte, EoH ou équivalent; ou les outils PAGE, y compris SAPA, GAPA, ou SAGE), afin d'améliorer la gestion et la gouvernance des aires protégées et conservées, ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles et les moyens de subsistance des communautés locales avoisinantes.

2.2. Allocation financière

Au total, **2,9 millions d'euros** sont disponibles pour soutenir cet appel à propositions en Afrique de l'Ouest et centrale. Sur ces 2,9 millions d'euros, 1,7 million sont réservés aux pays prioritaires.

Les pays prioritaires en Afrique de l'Ouest et centrale incluent : Afrique centrale : Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Burundi, Gabon, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, Cabo Verde et Sierra Leone. Ces pays sont particulièrement encouragés à soumettre des propositions à cet appel à propositions.

Tous les autres pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest peuvent également répondre à cet appel à propositions.

La taille des subventions peut aller jusqu'à **200 000 EUR**. Un cofinancement de 5% du demandeur est requis. Cela signifie que BIOPAMA fournira jusqu'à un maximum de 95% du total des coûts éligibles du projet, et que le demandeur sera tenu de fournir un minimum de 5% de cofinancement.

Toutes les propositions devront disposer d'un budget adéquat : le rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus doit être satisfaisant et démontrer une bonne gestion financière de la part du candidat. Les activités de projet proposées devront être compatibles avec le montant demandé et inclure un plan de travail. Il est important d'être réaliste quant à ce qui pourra être réalisé avec le montant disponible et sur la période de mise en œuvre du projet.

Les propositions de projet sont priées de réserver entre 5 et 10% des coûts totaux du projet à des activités de suivi, d'évaluation et de communication du projet. Les activités de communication requises comprennent :



- deux articles par an produits et publiés sur les canaux de communication de l'organisation ;
- un bref témoignage vidéo des bénéficiaires à propos du projet ;
- une solution PANORAMA ;
- une histoire de réussite sur la mise en œuvre du projet et les leçons apprises.

Les candidats sont encouragés à lire les [directives](#) de communication de BIOPAMA afin de s'informer sur les activités de communication requises et pouvoir les chiffrer de manière adéquate dans le budget de leur projet.

Ces activités de suivi, d'évaluation et de communication auront lieu à différents niveaux et à différents moments du cycle de subvention. En outre, les candidats sont tenus d'inclure un montant de six mille euros (6 000 EUR) dans le budget de leur projet, afin de couvrir les coûts de vérification finale des dépenses par une évaluation externe à la fin du projet.

2.3. Durée du projet

La durée du projet devra être d'au maximum 18 mois.

La date de début du projet sera déterminée par la date de signature du contrat de subvention. L'exécution du contrat ne pourra commencer avant son entrée en vigueur. Les résultats et activités du projet doivent être clairs et réalisables dans les délais de la subvention.

Les projets devront se terminer au plus tard le 30 septembre 2024.

2.4. Critères d'éligibilité

2.4.1. Pays éligibles

Cet appel à propositions est ouvert **uniquement aux pays d'Afrique de l'Ouest et centrale**. Ceux-ci incluent : Burundi, République centrafricaine, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Tchad, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Ghana, Guinée, Gambie, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Des appels à propositions ciblant des pays d'autres régions BIOPAMA² (c'est-à-dire les Caraïbes, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et le Pacifique) seront également ouverts au premier semestre 2022. Les candidats intéressés dans ces pays sont invités à consulter le site web du FA BIOPAMA pour plus d'informations : <https://action.biopama.org/>. Les candidatures à cet appel à propositions, pour les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, de tout pays situé en dehors de cette zone géographique seront automatiquement rejetées.

² Ceux-ci incluent : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Barbade, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Soudan, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Ouganda, Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Maurice, Malawi, Namibie, Eswatini, Seychelles, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe, Îles Cook, Fidji, Micronésie (États fédérés de), Kiribati, Îles Marshall, Niue, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Samoa. Veuillez noter que certaines restrictions de financement peuvent s'appliquer à certains de ces pays ou parties prenantes dans ces pays. Merci de consulter les directives régionales pertinentes pour plus d'informations.

2.4.2. Acteurs éligibles

Cet appel à propositions est ouvert à tous les acteurs travaillant dans et autour des aires protégées et conservées dans les conditions suivantes.

Pour être éligible à cette subvention, le candidat demandeur principal agissant individuellement ou avec le codemandeur doit :

- être une entité juridique enregistrée, et
- être directement responsable de la préparation et de la gestion de la subvention, et
- être à but non lucratif, et
- être établi dans le pays éligible ciblé,
- être :
 - une aire protégée / conservée (ou un réseau de), ou
 - une organisation nationale de la société civile, une ONG nationale, une organisation à but non lucratif, ou
 - une autorité ou une agence nationale,
- ne pas être bénéficiaire d'une autre subvention active financée par un donateur, y compris l'Union européenne, pour les mêmes activités.

Le codemandeur peut être établi dans :

- un État membre de l'UE, d'un PTOM de l'UE, d'un État membre de l'OCDE³ ou organisation régionale ou internationale réalisant des projets sur le terrain, à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - expérience réussie avérée de coopération dans le(s) pays ACP ciblé(s) sur les questions relatives aux aires protégées et conservées et à la gestion des ressources naturelles ;
 - expérience avérée d'actions sur le terrain dans le(s) pays ACP ciblé(s) ;
 - expérience réussie avérée de collaboration avec le gouvernement national et local et/ou la société civile locale et les communautés locales dans les pays ACP ciblés ;
 - un soutien formel des autorités nationales compétentes ;
 - un accord avéré et la co-conception de la proposition avec le gouvernement national et/ou local, les responsables de l'APC, la société civile locale, les communautés locales.

Dans ce cas, l'organisation issue d'un État membre de l'UE, d'un PTOM de l'UE, d'un État membre de l'OCDE⁴, ou l'organisation régionale ou internationale, remplissant les critères susmentionnés et sollicitant une subvention en tant que codemandeur, devra s'assurer que :

³ Ces organisations sont éligibles dans le cas de contrats mis en œuvre dans un Pays Moins Avancé (PMA) ou un Pays Pauvre Très Endetté (PTE), tels qu'ils figurent dans la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD).

⁴ Ces organisations sont éligibles dans le cas de contrats mis en œuvre dans un Pays Moins Avancé (PMA) ou un Pays Pauvre Très Endetté (PTE), figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD). [LDC](#): Bénin, Burkina Faso, Burundi, République Centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo. HIPC: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, São Tomé & Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Gambie, Togo.



From Knowledge to Action for a Protected Planet

- le projet repose sur un partenariat / consortium avec les autorités nationales / infranationales, et/ou les aires protégées / conservées ciblées, et/ou la société civile nationale / locale et les communautés locales en tant que co-bénéficiaires,
- le projet repose sur une répartition équitable du travail et sur une collaboration avec les autorités nationales / infranationales et/ou la ou les aires protégées / conservées ciblées, et/ou la société civile nationale / locale, les acteurs socioprofessionnels et communautés locales ;
- le projet est basé sur des priorités clairement identifiées, liées au renforcement des capacités, à l'amélioration de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance de la ou des aires protégées / conservées et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- le projet démontre une consultation et une implication préalables des autorités nationales / infranationales, de la ou des aires protégées / conservées ciblées, de la société civile nationale / locale et des communautés locales dans la conception et le développement du projet.

De plus :

- les candidats devront être libres de tout conflit d'intérêts pour postuler à cet appel. Un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou affectifs, ou de tout autre lien pertinent ou intérêt commun ;
- les candidats ne peuvent pas être employés actuels de l'UICN, du CCR ou d'une organisation hébergeant un observatoire régional BIOPAMA, ou être parents proches (c'est-à-dire, la famille immédiate) d'employés de ces mêmes organisations ;
- les candidats pourront soumettre un maximum de deux demandes en tant qu'organisation principale⁵ ;
- les candidats ne pourront pas participer à cet appel à propositions s'ils se trouvent dans l'une des situations d'exclusion énumérées dans la déclaration du demandeur.

Important : une partie prenante peut demander jusqu'à deux subventions moyennes en tant que demandeur principal, mais ne pourra en recevoir qu'une seule.

2.4.3. Activités éligibles

Pour être éligibles, les activités devront :

- être situées dans une ou plusieurs zones prioritaires des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, c'est-à-dire : aire(s) protégée(s) et/ou conservée(s)⁶, y compris Zone(s) clé(s) pour la biodiversité et paysage(s) clé(s) pour la conservation (le cas échéant) ;
- aborder des priorités clairement formulées, identifiées grâce à l'utilisation d'un outil de diagnostic quantitatif⁷ (c'est-à-dire, une évaluation de la gestion ou de la gouvernance des aires protégées - PAME / PAGE) en termes de gestion et de gouvernance des aires protégées et conservées, d'utilisation durable des ressources naturelles et de moyens de subsistance des communautés locales avoisinantes. **A noter que toute**

⁵ Le montant maximal reçu par le biais du volet 'Action' de BIOPAMA ne devrait pas dépasser 500,000 EUR par demandeur et par région. Toutes les exceptions feront l'objet d'un examen au cas par cas.

⁶ Merci de vérifier les aires protégées / conservées WDPAID dans la Base de données mondiale des aires protégées (<https://www.protectedplanet.net/en>).

⁷ Une liste non exhaustive des évaluations PAME / PAGE comprend : METT, IMET, Liste Verte, RAPPAM, EoH, SAPA, GAPA, SAGE.



candidature non étayée par un outil de diagnostic quantitatif sera automatiquement rejetée.

- être cohérentes avec les objectifs du Fonds d'action BIOPAMA (voir section 1.2) ;
- mettre en œuvre des activités concrètes de conservation sur le terrain et obtenir des résultats tangibles mesurés au moyen d'indicateurs clairement identifiés ;
- se conformer au SGES de l'IUCN ;
- permettre le partage des données et des informations du projet avec l'observatoire régional BIOPAMA concerné, le cas échéant. Cela sera inclus dans le contrat de subvention.

Voici quelques exemples d'activités admissibles :

- activités de planification et de gestion des aires protégées et/ou conservées ;
- activités visant à renforcer les modèles de gouvernance et de gestion équitable en place ;
- activités d'application de la loi, y compris contrôles du trafic d'espèces sauvages ;
- activités visant à renforcer le(s) cadre(s) institutionnel(s) et juridique(s) en place ;
- activités axées sur l'atténuation de menaces dans les zones prioritaires, y compris mesures de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages au niveau communautaire ;
- activités axées sur des stratégies d'atténuation, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques dans les zones prioritaires ;
- activités visant à améliorer les moyens de subsistance durables des communautés locales, des personnes vulnérables et des communautés autochtones vivant dans les zones prioritaires.

Les candidats sont fortement encouragés à aligner les activités de leur projet (ainsi que leur cadre logique) sur les indicateurs du FA BIOPAMA (voir Annexes).

2.4.4. Activités non éligibles

Les types d'activités suivants ne sont pas éligibles :

- soutien financier à des tiers par le biais de sous-subventions ;
- achats de terres ou réinstallation involontaire de personnes ;
- activités sur des terres et territoires de peuples autochtones sans leur consentement libre, préalable et éclairé, ou activités sur des terres contestées par les communautés locales ou les peuples autochtones ;
- enlèvement ou modification de tout bien culturel physique (par exemple, sites présentant des valeurs archéologiques, paléontologiques, historiques, religieuses ou naturelles uniques) ;
- activités susceptibles d'affecter des groupes vulnérables au sein des communautés locales, des populations autochtones ou lorsque ces parties prenantes n'ont pas donné leur plein consentement aux activités du projet ;
- activités comprenant l'achat, la manipulation, le stockage et l'utilisation de pesticides illégaux ;
- activités faisant double emploi avec des travaux précédemment financés par BIOPAMA.

2.5. Coûts

Seuls les coûts éligibles seront remboursés par la subvention.

2.5.1. Coûts éligibles

Les coûts éligibles devront être nécessaires à la mise en œuvre du projet. Ils devront être raisonnables, justifiés et conformes aux principes de bonne gestion financière, et devront avoir été générés pendant la durée du projet (les coûts engagés avant la date officielle de début ou après la date officielle de fin du projet ne seront pas éligibles). Les coûts encourus pendant la durée du projet devront être identifiables et vérifiables, et conformes aux exigences des législations fiscales et sociales applicables.

Les coûts éligibles comprennent les frais de personnel (salaires, charges sociales, charges patronales), la sous-traitance (services externes), les frais de bureau local, les fournitures (non liées au bureau), l'équipement et l'entretien, les déplacements (voyages internationaux, déplacements locaux, hébergement, diètes), les réunions et ateliers (frais de salle, restauration, honoraires des conférenciers).

Les bénéficiaires de subventions devront respecter la Politique et la Procédure d'approvisionnement pour les bénéficiaires de subventions BIOPAMA, disponibles [ici](#). Les candidats devront en être pleinement conscients et disposés à s'y conformer avant de soumettre toute candidature.

Les coûts indirects éligibles encourus du fait de la mise en œuvre du projet peuvent être éligibles à un financement forfaitaire, jusqu'à 7% du total estimé des coûts directs éligibles. Les coûts indirects ne devront pas inclure de coûts affectés à une autre rubrique budgétaire en tant que coûts directs. Le demandeur principal pourra être invité à justifier le pourcentage demandé avant la signature du contrat de subvention. Cependant, une fois le montant forfaitaire fixé dans les conditions particulières du contrat de subvention, aucune pièce justificative ne sera à fournir.

2.5.2. Coûts inéligibles

Les coûts inéligibles comprennent les dettes et frais de service de dette (intérêts), les provisions pour pertes ou passifs futurs potentiels, les crédits à des tiers, les contributions en nature, les pertes de change et les achats de terrains et de bâtiments. Les coûts déclarés par le bénéficiaire et financés par un autre programme sont également inéligibles.

2.5.3. Options de coûts - options de coûts réels ou de coûts combinés

Le remboursement des coûts de cette subvention moyenne sera basé sur les coûts réels supportés par le(s) bénéficiaire(s), une option de coûts simplifiés ou une combinaison des deux.

L'utilisation de l'option de coûts simplifiés à « TAUX UNITAIRE » est autorisée pour les catégories de coûts suivantes :

- ressources humaines ;
- transport local (utilisation de véhicules personnels) ;
- indemnités journalières de missions (déplacements) ;
- bureau local.

Option de coûts simplifiés – méthode de taux unitaire :

- Une valeur unitaire est établie au stade de la budgétisation (avant le démarrage du projet).
- La valeur unitaire se base sur des données statistiques / données historiques fournies par le demandeur.
- Une valeur unitaire **est fixe et ne peut être modifiée au cours de la mise en œuvre du projet.**
- Les coûts budgétés sont calculés comme une valeur unitaire multipliée par le nombre d'unités.
- Les coûts éligibles sont payés sous réserve d'atteindre des entrées / sorties concrètes dans le budget approuvé.
- Vérification des dépenses : Les auditeurs ne vérifieront pas les pièces justificatives pour vérifier les coûts réels encourus, mais s'attacheront à la bonne application de la méthode et des formules (déjà validées au stade de la budgétisation) pour le calcul des coûts sur la base des intrants connexes et des informations quantitatives et qualitatives pertinentes⁸.

La recommandation d'octroi d'une subvention est subordonnée à la condition que les vérifications précédant la signature du contrat de subvention ne révèlent aucun problème significatif nécessitant une modification du budget (par exemple, erreurs arithmétiques, inexactitudes, coûts irréalistes ou coûts inéligibles). Les vérifications pourront générer des demandes de clarification et de révisions de la part du demandeur pour corriger d'éventuelles erreurs. Il ne sera pas possible d'augmenter le montant de la subvention lors de ces corrections.

Il est donc dans l'intérêt du demandeur de fournir un budget réaliste et économiquement rentable.

2.5.4. Vérification des dépenses

Toutes les subventions moyennes du FA BIOPAMA devront faire l'objet d'une vérification des dépenses du rapport financier final par un auditeur sélectionné par l'UICN après l'achèvement du projet. Les candidats sont tenus d'allouer un montant de six mille euros (6 000 EUR) au sein de leur budget de projet pour couvrir le coût de cette vérification des dépenses. Ce montant devra provenir du budget du demandeur principal.

Les bénéficiaires devront se conformer aux demandes de l'auditeur et être en mesure de fournir des preuves documentées à l'appui des dépenses de leurs activités de projet tout au long de sa mise en œuvre. Si ces pièces justificatives sont manquantes pour la demande de dépense finale, un projet pourra être tenu de rembourser l'argent déjà réclamé.

3. Comment postuler

⁸ [e3a2_guidelines SCO Annex K_en.docx \(live.com\)](#)

3.1. Processus

Comment postuler :

Les candidatures pourront être soumises **uniquement** via le [portail](#) en ligne du Fonds d'action BIOPAMA.

- 1) Les candidats doivent créer un compte.
- 2) Les candidats peuvent remplir leurs notes conceptuelles hors ligne, puis publier leur candidature, qui pourra être enregistrée en tant que brouillon.
- 3) Une fois la candidature complétée, les candidats pourront soumettre la version finale en cliquant sur le lien « Soumettre ».

Veillez noter qu'une fois soumises (concept et proposition détaillée), les demandes ne pourront en aucun cas être modifiées, même si toutes les informations soumises et les fichiers publiés sont disponibles pour consultation et téléchargement.

Les candidats possédant déjà un profil d'utilisateur peuvent l'utiliser pour postuler à cette subvention. Les nouveaux utilisateurs devront créer un compte pour postuler à cette subvention. Veuillez noter que la fonction permettant aux utilisateurs de soumettre leur candidature pour cette subvention moyenne sera activée le jour du lancement de l'appel à propositions et désactivée après la date limite de l'appel.

Langues :

Les candidats peuvent soumettre leurs propositions indifféremment en anglais ou en français. Cela signifie que la note conceptuelle et la proposition complète, ainsi que tous les documents justificatifs peuvent être rédigés et soumis dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Modèles de concept et de proposition complète :

Les modèles de demandes et une copie de ces lignes directrices peuvent être téléchargés depuis le site web du Fonds d'action. Toutes les informations nécessaires à l'appel à propositions, ainsi que les modèles associés seront disponibles sur le site web à partir du 28 février 2022. Les parties intéressées sont invitées à commencer à travailler sur leur note conceptuelle le plus tôt possible en février afin de disposer d'un concept complet (ou quasi-complet) à la date de lancement de l'appel à propositions.

Un processus de candidature en deux étapes :

Dans cet appel à propositions pour subventions moyennes, les candidats devront d'abord soumettre une note conceptuelle. Après examen et validation des concepts, les candidats retenus sur la base de leur note conceptuelle seront invités à soumettre une candidature complète.

Au stade des notes conceptuelles, les candidats sont priés de soumettre :

- la proposition technique du concept (modèle disponible en annexe et sur le site web du FA) ;
- le rapport complet d'évaluation de l'efficacité de la gouvernance et de la gestion⁹, qui ne pourra dater de plus de trois ans ;
- les déclarations signées par le demandeur et le codemandeur ;
- la lettre de soutien des autorités nationales ;

⁹ Les informations contenues dans le rapport d'évaluation complet seront traitées de manière confidentielle, selon les besoins.



- le questionnaire de diligence raisonnable et les pièces justificatives nécessaires à celle-ci (modèle disponible en annexe et sur le site web du FA) ;
- le questionnaire SGES simplifié.

Au stade de la proposition complète, les candidats seront priés de soumettre :

- la proposition technique complète ;
- le budget ;
- le cadre logique ;
- les déclarations signées par le demandeur et le codemandeur ;
- les documents justificatifs du SGES (p. ex., PGE), si pertinents et requis.

Tous les modèles sont disponibles en annexes de ces lignes directrices et sur le [site web du FA](#). Le défaut de fournir l'un des documents susmentionnés entraînera l'invalidation et le rejet immédiat de la proposition.

3.2. Dates limites

La date limite de soumission des notes conceptuelles candidates à cet appel à propositions est le **10 avril 2022** à 23h59 GMT+1.

Toute demande soumise de façon incomplète à sa réception ne sera pas admissible au financement. Une fois la date limite de l'appel expirée, toutes les candidatures incomplètes enregistrées dans le système mais non soumises seront automatiquement rejetées.

Pour les candidats retenus sur la base de leur note conceptuelle, la date limite de soumission d'une proposition complète sera le **10 juin 2022**. Veuillez noter que les candidats retenus sur la base de leur note conceptuelle seront informés par e-mail et invités à soumettre une proposition complète avant la date limite ci-dessus. Veuillez ne pas soumettre une proposition complète si vous n'avez pas été explicitement invité à le faire.

3.3. Service de conseil aux candidats

Tous les candidats sont encouragés à consulter les parties prenantes afin d'assurer la complémentarité des projets proposés et éviter les doubles emplois, ainsi que pour assurer une mise en œuvre efficace.

En cas de difficulté ne pouvant être résolue en consultant la Foire Aux Questions (FAQ) disponible sur le portail du FA BIOPAMA, vous pourrez envoyer vos questions par email à biopama.ac.info.wca@iucn.org, du 21 mars au 5 avril 2022, pendant la période de soumission.

4. Évaluations des notes conceptuelles et critères de sélection

Le processus d'évaluation et la décision finale d'attribution de subvention devraient prendre au maximum 4 mois après la date limite de l'appel à propositions. Il est donc prévu que les contrats avec les candidats retenus soient signés environ 4 mois après la fin de l'appel à propositions.



Le processus d'évaluation des notes conceptuelles est détaillé ci-après. Le processus d'évaluation des propositions complètes est détaillé dans la section suivante.

4.1. Contrôle administratif

Lors du contrôle administratif, les éléments suivants seront évalués :

- Les dates limites ont été respectées. Dans le cas contraire, la note conceptuelle sera automatiquement rejetée.
- L'outil de diagnostic a été fourni. Dans le cas contraire, la note conceptuelle sera automatiquement rejetée.
- La note conceptuelle satisfait à tous les critères spécifiés à la section 2.4 du présent document. Cela comprend également une évaluation de l'éligibilité de l'action. Si des informations demandées sont incorrectes ou manquantes, la proposition sera rejetée sur cette seule base et ne sera pas évaluée plus avant.
- La vérification de l'éligibilité sera effectuée sur la base des pièces justificatives soumises avec les formulaires de diligence raisonnable et de capacité financière.

Les notes conceptuelles ayant passé cette vérification seront évaluées sur la base de la pertinence et de la conception de l'action proposée (évaluation technique).

4.2. Évaluation technique des notes conceptuelles

Contenu des notes conceptuelles :

Les candidats devront remplir toutes les sections du modèle. Les activités devront être clairement définies et la capacité de gérer et mettre en œuvre des projets réussis devra être démontrée.

D'un point de vue financier, les demandeurs principaux devront fournir une estimation de la contribution demandée à BIOPAMA. Les activités décrites dans la note conceptuelle ne pourront pas être modifiées dans la demande complète. La contribution de BIOPAMA ne pourra pas s'écarter de l'estimation initiale de plus de 20%. Un budget détaillé sera demandé lors de la phase de candidature complète.

Toute erreur ou divergence majeure liée aux instructions concernant les notes conceptuelles pourra entraîner le rejet de la note conceptuelle. Des clarifications ne seront demandées que lorsque les informations fournies seront insuffisantes pour mener une évaluation objective. Les demandeurs principaux devront vérifier que leur note conceptuelle est complète à l'aide de la liste de contrôle des concepts. Les notes conceptuelles incomplètes seront rejetées.

Évaluation des notes conceptuelles :

Les notes conceptuelles seront évaluées à l'aide des critères d'évaluation présentés dans la grille ci-dessous.

Critère	Note maximale	Note attribuée	Commentaires de l'évaluateur
La raison d'être du projet est-elle clairement expliquée ? Est-elle étayée par des priorités identifiées grâce aux résultats d'une évaluation	10		



PAME / PAGE ? (Si ce n'est pas le cas, le projet sera considéré comme inéligible et rejeté).			
Les activités prévues sont-elles suffisamment pertinentes et tangibles pour atteindre l'objectif global du projet ? La logique d'intervention est-elle cohérente ?	5		
Le projet démontre-t-il clairement qu'il répond aux objectifs du Fonds d'action BIOPAMA ?	5		
Le projet a-t-il clairement identifié les impacts positifs à long terme des activités proposées ?	5		
Les risques potentiels pour la mise en œuvre ont-ils été identifiés ?	5		
Les activités envisagées sont-elles réalisables dans le délai et le budget impartis ?	5		
TOTAL Seuil 20	35		

Les notes conceptuelles seront classées par rapport à la note finale qui leur aura été attribuée. Le seuil sera de 20. **Les notes conceptuelles ayant reçu une note de 20 ou plus seront notifiées et invitées à soumettre une proposition complète, à condition que le résultat de l'examen de la diligence raisonnable et du SGES (voir sections suivantes) soit positif.**

Les concepts seront évalués par l'équipe BIOPAMA de l'IUCN, soutenue par les délégations compétentes de l'Union européenne. La grille d'évaluation sera complétée par un minimum de trois personnes, afin de garantir une évaluation équitable des concepts.

Tous les candidats seront informés par écrit par l'équipe de BIOPAMA des résultats de leur candidature. Seuls les candidats principaux présélectionnés seront ensuite invités à soumettre des propositions complètes.

4.3. Diligence raisonnable

La diligence raisonnable vise à évaluer la capacité du demandeur à gérer les fonds BIOPAMA. Au stade des notes conceptuelles, le demandeur sera invité à remplir et à soumettre les questionnaires complets de diligence raisonnable et de capacité financière, ainsi que toutes les pièces justificatives requises.

4.4. Système de gestion environnementale et sociale (SGES)

Les projets financés par BIOPAMA devront être conformes au système de gestion environnementale et sociale de l’UICN, qui fournit une procédure systématique pour vérifier les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels des projets, afin de s’assurer que les impacts négatifs soient évités ou minimisés dans la mesure du possible, et que les impacts positifs soient renforcés.

Au stade des notes conceptuelles, les candidats devront répondre à cinq questions préliminaires du SGES, afin d’aider à identifier tout risque environnemental et/ou social potentiel du projet. Si le projet est présélectionné et que des risques ont été identifiés, le candidat sera invité à soumettre un questionnaire spécifique au système de gestion environnementale et sociale (SGES) au stade de la proposition complète.

5. Évaluations des propositions complètes et critères de sélection

5.1. Évaluation technique des propositions complètes

Les propositions complètes soumises avant la date limite de soumission, accompagnées d’un budget détaillé et d’un cadre logique, seront évaluées par l’équipe de l’UICN sur la base des critères présentés dans la grille d’évaluation ci-dessous.

Critère	Note maximale	Note attribuée	Commentaires de l’évaluateur
La proposition globale est-elle conforme à ce qui a été proposé dans la note conceptuelle ?	10		
Le budget, le cadre logique, les activités du projet et le calendrier sont-ils adéquats et cohérents avec la proposition ?	20		
Toutes les parties prenantes ont-elles été identifiées, et leur rôle et leur contribution aux activités du projet ont-ils été clairement définis ?	10		
Le projet comprend-il un système de suivi efficace avec des indicateurs objectivement vérifiables et des bases de référence crédibles ?	10		



Le projet a-t-il prévu des activités de communication et de sensibilisation pertinentes ?	10		
TOTAL	60		
Seuil 35			

Les propositions seront classées en fonction de la note finale qui leur aura été attribuée. Le seuil sera de 35. Les propositions ayant reçu une note totale égale ou supérieure à ce seuil seront recommandées pour financement, dans la limite du budget total disponible pour cet appel à propositions. Les propositions dont la note sera inférieure à ce seuil ne seront pas sélectionnées pour financement.

Les propositions techniques complètes soumises seront évaluées par des experts du comité consultatif régional et du personnel de l’UICN, avec le support des délégations de l’UE. La grille d’évaluation sera complétée par trois experts (membres du CCR et personnel de l’UICN) afin de garantir une évaluation équitable des concepts.

5.2. Signature du contrat

Les candidats retenus seront informés de la sélection de leur projet pour financement. Le demandeur pourra être invité à répondre à toute question soulevée lors de l’évaluation de son projet, par exemple sur les activités proposées ou le budget. Une fois les principales questions résolues, le candidat sera invité à signer une convention de subvention.

Les candidats dont les propositions complètes n’auront pas été retenues seront également contactés, avec une explication concernant la notation de leur proposition. Les candidats sont encouragés à contacter l’équipe régionale BIOPAMA pour toute question supplémentaire concernant les décisions de sélection.

Si le candidat n’est pas satisfait de la réponse, il pourra soumettre une réclamation au secrétariat BIOPAMA à l’adresse : BiopamaGrantSecretariat@iucn.org et biopama.ac.info.wca@iucn.org jusqu’à un mois après avoir été informé de la décision.

6. Rappel – calendrier indicatif de cet appel à propositions pour subventions moyennes

Le tableau ci-dessous résume les principales échéances.

Activité	Date limite	Heure (GMT+1)
Lancement de l’appel à propositions	21 mars 2022	
Date limite pour toute demande d’éclaircissements auprès des équipes BIOPAMA	5 avril 2022	23:59



Date limite de soumission des concepts	10 avril 2022	23:59
Évaluation des concepts (interne et par des experts)	6 mai 2022	
Notification aux candidats des concepts retenus et non retenus	13 mai 2022	
Date limite de soumission des propositions complètes	10 juin 2022	23:59
Évaluation des propositions complètes (interne et par des experts)	8 juillet 2022	
Notification aux candidats des propositions complètes retenues et non retenues	15 juillet 2022	
Signature des conventions de subvention	Entre le 1 et le 31 août 2022	

7. Annexes

Important:

1. Les candidats doivent télécharger les modèles des différentes pièces justificatives à partir de la page de l'appel, car des versions actualisées des modèles peuvent être publiées et remplacer les documents figurant dans ces annexes. Tous les modèles peuvent être téléchargés [ici](#).
2. Au stade du concept, les candidats doivent uniquement remplir et soumettre les documents d'appui associés au stade du concept. **Seuls les candidats invités à soumettre une proposition complète (sur la base de l'examen du concept), devront soumettre tous les documents d'appui associés à l'étape de la proposition complète.**

MODÈLES DE DOCUMENTS D'APPUI À L'ÉTAPE DU CONCEPT :

1. Modèle de concept technique
2. Modèle de questionnaire de diligence raisonnable
3. Modèle de déclaration du demandeur (concept)
4. Modèle de déclaration du codemandeur (concept)

MODÈLES DE DOCUMENTS D'APPUI AU STADE DE LA PROPOSITION COMPLÈTE :

1. Modèle technique de la proposition complète
2. Modèle de déclaration du demandeur (proposition complète)
3. Modèle de déclaration du codemandeur (proposition complète)
4. Modèle de budget
5. Modèle du cadre logique



7.1 Concept – modèle de concept technique

BIOPAMA - Appel pour subventions moyennes 2022 Afrique de l'Ouest et centrale - MODÈLE DE CONCEPT

Instructions : Merci de compléter ce document conceptuel. Le concept devra fournir une description claire de votre idée de projet. Le concept devra faire 5 pages au maximum (y compris cette page). Si le concept est sélectionné après le premier processus d'évaluation, vous aurez la possibilité d'élaborer une proposition complète.

1.	TITRE DU CONCEPT	
2.	RÉGION	
3.	PAYS ACP	
4.	ZONE PRIORITAIRE CIBLÉE	
5.	DURÉE PRÉVUE (NOMBRE DE MOIS)	
6.	MONTANT PRÉVU DE LA SUBVENTION DEMANDÉE (EN EUROS)	
7.	OBJECTIFS DU FONDS D'ACTION BIOPAMA AUXQUELS LE PROJET ET LES ACTIVITÉS CONTRIBUERONT (SÉLECTIONNEZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES)	<input type="checkbox"/> Améliorer la gestion et la gouvernance des zones prioritaires en s'attaquant aux limitations existantes ; <input type="checkbox"/> Appliquer le cadre juridique nécessaire pour parvenir à une conservation efficace de la biodiversité dans les aires protégées ; <input type="checkbox"/> Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les moyens de subsistance des populations locales tout en contribuant efficacement à la gestion des aires protégées.
8.	OUTIL DE DIAGNOSTIC DE SOUTIEN*	

*** Une copie de l'outil de diagnostic sélectionné pour soutenir l'application du concept est exigée. Son absence entraînera la disqualification de la proposition de concept.**



From Knowledge to Action for a Protected Planet

Les outils de diagnostic de soutien comprennent : METT, IMET, EOH, RAPPAM, LISTE VERTE, SAGE, SAPA, SAPA, etc.

1. Contexte

Veillez fournir des informations contextuelles sur la zone prioritaire ciblée et les groupes de parties prenantes interagissant avec celle-ci.

2. Justification du projet proposé

Veillez expliquer pourquoi ce projet est nécessaire. Faites référence aux résultats de l'évaluation et aux priorités identifiées, et expliquez comment ces priorités seront abordées dans le cadre du projet. Veillez également expliquer comment cette solution contribuera à résoudre le problème. Votre solution doit être claire, concise et durable.

3. But du projet

Veillez décrire le but général de votre projet en une ou deux phrases.



4. Objectifs, activités et résultats attendus du projet

Veillez décrire les objectifs du projet (domaines de travail clés nécessaires pour atteindre le but global du projet). En fonction de la taille et de l'approche choisie pour le projet, entre trois et sept objectifs devraient être identifiés et clairement formulés (ceux-ci formeront la base de l'élaboration de votre cadre logique au cours de l'étape de la proposition complète). Pour chaque objectif, énumérer une série d'activités clés à mettre en œuvre. Réfléchir et s'assurer que chaque objectif identifié et les activités associées contribuent à la finalité du projet, et qu'ils soient logiques et durables.

5. Impact à long terme

Veillez décrire quelle différence fera la réussite du projet dans la zone ciblée, c'est-à-dire quel sera l'impact à long terme de ce que vous envisagez de faire ?

6. Pertinence par rapport aux objectifs du Fonds d'action BIOPAMA

Veillez vous référer à votre réponse à la question 7 (page 1) du présent document et expliquer comment votre projet contribuera aux objectifs sélectionnés du FA BIOPAMA.



7. Besoins budgétaires

Veillez fournir une estimation précise de votre budget total. Remarque : il vous sera demandé de remplir un budget détaillé à l'étape de la proposition complète, si votre concept est présélectionné.

Budget total estimé du projet* (EUR)	
Total estimatif des frais de personnel (EUR)	
Déplacements (EUR)	
Équipements et fournitures (EUR)	
Autres coûts et services (EUR)	

* Le budget total du projet doit correspondre à la somme des frais de personnel, de déplacements, d'équipements et de fournitures, et autres coûts et services.



7.2 Concept – modèle de questionnaire de diligence raisonnable

BIOPAMA - Appel pour subventions moyennes 2022 Afrique de l'Ouest et centrale - MODÈLE DE CONCEPT

Document complémentaire : Questionnaire de diligence raisonnable et capacité financière

Merci de remplir ce questionnaire de diligence raisonnable et capacité financière. Toutes les informations soumises seront traitées de manière confidentielle et ne seront en aucun cas divulguées à des tiers, sauf en cas d'exigence légale. L'UICN utilisera ce document pour vérifier votre capacité à administrer les fonds BIOPAMA.

Merci de joindre les pièces justificatives requises en annexe de ce document. Une liste de contrôle de ceux-ci est incluse à la fin du questionnaire.

Si votre organisation est un organisme public, veuillez ignorer les questions marquées d'un astérisque (*).

1. INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION

a. Nom officiel de l'organisation

b. Type d'organisation :

Veuillez cocher l'option la plus appropriée dans chaque colonne ci-après :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> À but lucratif | <input type="checkbox"/> Société constituée |
| <input type="checkbox"/> À but non lucratif / ONG | <input type="checkbox"/> Société à responsabilité limitée |
| <input type="checkbox"/> Organisme gouvernemental | <input type="checkbox"/> Société unipersonnelle |
| | <input type="checkbox"/> Partenariat |
| | <input type="checkbox"/> Organisme de bienfaisance enregistré |
| | <input type="checkbox"/> Réseau communautaire |
| | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser ci-après) |



c. Documents fondateurs :

- i. Dans quel(s) pays votre organisation est-elle constituée par un instrument de droit national approprié ?
Veuillez fournir une copie des statuts ou document fondateur similaire (par exemple, un décret dans le cas des organismes publics).

Pays	Titre du document fondateur

- ii. Veuillez confirmer que vous êtes en mesure d’opérer dans le ou les pays prévu(s) pour l’action et fournir des pièces justificatives (par exemple, protocole d’accord ou lettre d’approbation d’une agence gouvernementale compétente)¹⁰

Pays

Titre du document fondateur

- d. Détails de propriété (applicable uniquement aux organisations « à but lucratif »).

Veuillez indiquer le nom des propriétaires et leur pourcentage (%) de participation ci-après :

--

2. GOUVERNANCE*

- a. Organe directeur :

Veuillez indiquer si l’organisation est régie par :

- Un conseil d’administration
 Un comité exécutif
 Autre
 Aucun organe directeur

(veuillez préciser ci-après)

--

¹⁰ Veuillez noter que si vous prévoyez de travailler avec l’UICN sur d’autres actions que celle en cours, vous souhaitez peut-être ajouter des pays non liés à cette action, ainsi que la documentation pertinente, afin d’éviter d’avoir à mettre à jour le formulaire à chaque fois.



b. L'Organe directeur est-il responsable du contrôle financier de l'organisation ?

Oui Non

3. ASPECTS JURIDIQUES*

Dépôts réglementaires :

L'organisation est-elle actuellement entièrement conforme et à jour avec toutes les obligations fiscales, d'enregistrement et de sécurité sociale ?

Oui Non

Si non, veuillez fournir plus de détails ci-après :

REMARQUE : Si le contrat proposé est conclu avec l'un des bureaux de l'IUCN suivants, veuillez fournir une attestation de conformité fiscale et de sécurité sociale :

ORMACC – Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes ;
SUR – Bureau régional pour l'Amérique du Sud

4. ASPECTS FINANCIERS

a. Audit :

L'organisation dispose-t-elle d'un audit annuel effectué par un auditeur externe indépendant (ou par un auditeur interne dans le cas des organismes publics) ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir une copie du dernier rapport annuel de l'auditeur, ainsi que de la réponse correspondante de la direction. *Si le rapport d'audit ne porte pas sur l'exercice financier le plus récent, veuillez expliquer pourquoi.*

Si vous ne disposez pas d'audits annuels indépendants, ou si votre rapport d'audit indépendant n'inclut pas vos états financiers :

i. L'organisation prépare-t-elle des états financiers annuels ?

Oui Non

Si non, veuillez fournir une explication ci-après :

ii. Veuillez fournir une copie des états financiers annuels de l'organisation couvrant les deux dernières années.



b. Principes et systèmes financiers :

i. Quel système informatique de comptabilité l'organisation utilise-t-elle ?

--

ii. Le système comptable de l'organisation enregistre-t-il et suit-il séparément les revenus et les dépenses pour chaque projet, subvention ou contrat individuel ?

Oui Non

iii. L'organisation possède-t-elle des politiques écrites concernant les aspects suivants (veuillez fournir des copies ou un lien internet) :

Comptabilité	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
Approvisionnement	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
Code de conduite, éthique, malversations et corruption (y compris la couverture des conflits d'intérêts)	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non

c. Dette :*

L'organisation a-t-elle une dette relative à :

Prêts bancaires	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
Découvert bancaire	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
Autre dette	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non

Si oui, veuillez fournir plus de détails ci-après :

--

d. Assurances :*

Veuillez cocher les polices d'assurance et le niveau de couverture dont dispose l'organisation ci-après :

Responsabilité civile	Montant
Immeubles de bureaux	Montant
Véhicules	Montant
Autres assurances	Merci de préciser :

e. Comptes bancaires et contrôle des fonds :*

i. L'organisation possède-t-elle des comptes bancaires détenus au nom de personnes physiques (au lieu du nom de l'organisation) ?



Oui Non

Si oui, veuillez fournir plus de détails ci-après :

ii. Au moins 2 signataires bancaires autorisés sont-ils requis pour tout paiement supérieur à une certaine valeur, tel que déterminé par une politique de l'organisation ?

Oui Non

Veuillez fournir de plus amples détails ci-après, y compris toute autre contrôle bancaire ou des paiements :

iii. Une partie des fonds de la subvention seront-ils conservés hors d'un compte bancaire ?

Oui Non

Si oui, veuillez expliquer le montant à conserver et le nom et poste / titre professionnel de la personne responsable de la conservation de ces fonds en espèces.

f. Capacité financière :

i. Indiquez ci-après le budget de fonctionnement des deux derniers exercices ainsi que l'estimation pour l'année en cours dans la devise de référence de votre organisation.

Année en cours		
Année précédente		
Il y a deux ans		

ii. Votre organisation a-t-elle reçu des fonds de gouvernements ou d'institutions multilatérales au cours des deux dernières années ?*

Oui Non

iii. Quel pourcentage du revenu annuel de l'organisation provient de subventions ?*

0-30% 51-75%
 31-50% 76-100%

iv. Veuillez indiquer vos principaux donateurs au cours des deux dernières années :* (montants, nom des donateurs et durée du projet)

5. GESTION et PERSONNEL



a. Personnel financier :

Les transactions financières de l'organisation sont-elles consignées dans le système financier de l'entité et supervisées par :

- Un personnel financier qualifié à temps plein Un personnel non financier
- Un personnel financier qualifié à temps partiel Une personne / entité non membre du personnel (externe)

b. Veuillez indiquer le nombre total d'employés à temps plein de l'organisation.

- >20 1-5
- 6-20 0

c. Registre de gestion du temps du personnel :

L'organisation dispose-t-elle d'un système de registre du temps du personnel ?

- Oui Non

Si oui, veuillez fournir une copie du formulaire de registre de temps de votre organisation.

6. CONTRÔLES INTERNES et REGISTRES

a. Disposez-vous de procédures d'autorisation préalable pour les achats importants ?

- Oui Non

b. Conservez-vous les factures et pièces justificatives pour tout paiement effectué à partir de fonds de subventions ?

- Oui Non

c. Votre organisation sera-t-elle en mesure de conserver les registres comptables, y compris les factures, pièces justificatives et registres de temps pendant au moins dix ans après la soumission du rapport financier final ?

- Oui Non

d. Décrivez brièvement le système de classement et de conservation des pièces justificatives de votre organisation.

e. Votre organisation dispose-t-elle d'une séparation adéquate des tâches ?

- i. La personne effectuant les écritures dans le système comptable prépare-t-elle également les paiements ?



Oui Non

ii. La personne effectuant les écritures dans le système comptable approuve-t-elle également les paiements et est-elle signataire du compte bancaire ?

Oui Non

iii. La personne responsable du processus d'approvisionnement est-elle parfois également le destinataire des biens ou services ?

Oui Non

Si vous avez répondu de façon affirmative à l'une des questions ci-dessus, veuillez fournir une explication de la manière dont votre organisation gère les risques associés.

7. RELATIONS

a. L'organisation est-elle membre de l'UICN ?

Oui Non

b. L'organisation a-t-elle déjà travaillé avec l'UICN ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir plus de détails ci-après :

Liste de contrôle - Documents supplémentaires demandés

Afin de vous aider à vous assurer que votre soumission de diligence raisonnable soit complète, une liste de contrôle des documents supplémentaires que vous pourriez être tenu de fournir vous est proposée ci-après. Veuillez cocher les cases s'appliquant aux documents supplémentaires qui seront soumis avec votre Questionnaire de diligence raisonnable et capacité financière.

- 1(c)(i) Statuts constitutifs, Constitution, Statuts, Décret gouvernemental, selon le cas, etc.
- 1(c)(ii) Certificat d'enregistrement de l'organisation dans le pays (le cas échéant).
- 3 Attestation de conformité fiscale et de sécurité sociale (si nécessaire).
- 4(a) Rapport d'audit et états financiers annuels.
- 4(b)(iii) Politiques de comptabilité, d'approvisionnement et code de conduite.
- 5(c) Formulaire de registre du temps du personnel.

L'UICN pourra demander des documents / informations supplémentaires en fonction de la nature de l'action et des réponses que vous aurez fournies ci-dessus.



DÉCLARATION DE CERTIFICATION :

« Je, soussigné(e), certifie par la présente que je suis autorisé(e) à représenter l'organisation et que tous les faits et informations fournis dans ce document de diligence raisonnable et capacité financière sont véridiques et corrects, et exempts d'omission, d'erreur ou de déclaration erronée.

Je comprends et accepte que si les informations fournies dans ce document de diligence raisonnable et capacité financière évoluent, l'UICN devra être informée par écrit d'un tel changement.

En outre, je comprends et accepte que l'UICN pourra, à sa seule discrétion, modifier ou résilier toute subvention ou accord de financement accordé au demandeur si des informations contenues dans ce document s'avéraient fausses ou inexactes. »

Nom

Titre professionnel

Date

**Signature et cachet de
l'organisation**



7.3 Concept – modèle de déclaration du demandeur

BIOPAMA – Appel pour subventions moyennes 2022 – CONCEPT

Document complémentaire : Déclaration du demandeur

(Veuillez indiquer ici le numéro de référence de votre candidature)

Le demandeur, représenté par le soussigné comme signataire autorisé du demandeur dans le cadre du présent appel BIOPAMA pour subventions moyennes 2022, déclare par la présente que :

- le demandeur est éligible, conformément aux critères énoncés dans les Lignes directrices pour les candidats ;
- le demandeur a fourni en temps utile à l’Autorité de gestion et à l’Autorité de régulation de l’aire protégée toutes les informations nécessaires sur les activités prévues et n’a reçu aucune objection à ce jour ;
- le demandeur certifie la nature de son statut juridique, tel qu’indiqué dans la demande ;
- le demandeur s’engage à respecter les bonnes pratiques d’utilisation non abusive, d’entretien et de maintenance des équipements et infrastructures financés par le projet ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre des activités, et n’agit pas en tant qu’intermédiaire ;
- le demandeur accepte et s’engage à respecter l’obligation de partager les données et informations avec le SRI BIOPAMA et l’observatoire régional concerné (SRIR) ;
- le demandeur ne se trouve dans aucune des situations excluant sa participation auxlicitations, telles qu’énumérées ci-après :
 - 1) se trouver en situation de faillite ou de liquidation, avoir ses affaires administrées par les tribunaux, avoir conclu un concordat préventif, avoir cessé ses activités commerciales, faire l’objet d’une procédure à ce sujet ou se trouver dans toute situation analogue résultant d’une procédure similaire prévue par la législation ou la réglementation nationale ;
 - (2) avoir été reconnu coupable d’une infraction concernant sa conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de *chose jugée* ;
 - (3) avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen justifiable par le Bénéficiaire ;
 - (4) ne pas avoir rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts, conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il est établi, à celles du pays du Bénéficiaire ou à celles du pays dans lequel le contrat doit être exécuté ;



(5) avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de *chose jugée* pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

(6) faire actuellement l'objet d'une sanction administrative visée à la section 2.3.5 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE ;

- le signataire autorisé du tiers doit attester qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations énumérées ci-dessus et signer au nom du tiers ;
- de plus, il est reconnu et accepté que si le demandeur participe au présent appel alors qu'il se trouve dans l'une de ces situations, il pourra être exclu d'autres procédures ;
- le demandeur reconnaît que, conformément à l'article 131(5) du Règlement financier du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (Journal officiel L 298 du 26.10.2012, p. 1) et à l'article 145 de son Règlement d'application (Journal officiel L 362 du 31.12.2012, p.1), les demandeurs reconnus coupables de fausses déclarations pourront faire l'objet de sanctions administratives et financières sous certaines conditions ;
- s'il est retenu pour une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles définies dans le Contrat type annexé aux Lignes directrices pour les candidats ;
- le demandeur est conscient qu'à des fins de protection des intérêts financiers de l'UE, ses données à caractère personnel pourront être transférées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, au Comité des irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude ;
- le demandeur est pleinement conscient de son obligation d'informer sans délai le Fonds d'action BIOPAMA, auquel cette demande est soumise, si la même demande de financement adressée à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions de l'Union européenne est approuvée par ceux-ci après l'envoi de cette demande de subvention.

Signé au nom du demandeur

Nom de l'organisation	
Adresse	
Coordonnées	
Nom de la personne responsable (en majuscules)	
Titre professionnel	



From Knowledge to Action for a Protected Planet

Signature + Cachet	
Date	



7.4 Concept – modèle de déclaration du codemandeur

BIOPAMA – Appel pour subventions moyennes 2022 – CONCEPT

Document complémentaire : Déclaration de codemandeur

(Veuillez indiquer ici le numéro de référence de votre candidature)

Le codemandeur autorise le Demandeur <indiquer le nom de l'organisation du demandeur principal> à soumettre en son nom le présent formulaire de demande et à signer le contrat type de subvention avec l'UICN, et consent à être représenté par le Demandeur pour toute question relative à ce contrat de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à l'UICN. Je m'engage à respecter les principes des bonnes pratiques de partenariat.

(Signature)

Nom :

Titre professionnel :

Date :

(Cachet de l'organisation)



3. Calendrier du projet

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Résultat attendu 1														
Activité 1.1 <i>exemple</i>														
Activité 1.2 <i>exemple</i>														
Activité 1.3 <i>exemple</i>														
Résultat attendu 2														
Activité 2.1														
Activité 2.2														
Activité 2.3														
Résultat attendu 3														
Activité 3.1														
Activité 3.2														
Activité 3.3														
<i>[Ajouter d'autres lignes si nécessaire]</i>														

4. Risques

Fournir une liste des risques identifiés en relation avec les activités du projet, ainsi que les mesures d'atténuation correspondantes



Description du risque	Probabilité d'occurrence (Haute / Moyenne / Faible)*	Impact sur le projet (H / M / F)*	Mesure(s) d'atténuation
<i>[Ajouter d'autres lignes si nécessaire]</i>			
5. Cadre logique Compléter et joindre le cadre logique (document Excel) de votre projet.			
PARTENARIAT ET SYNERGIES			
6. Parties prenantes Identifiez les parties prenantes impliquées, leur rôle et contribution attendue, ainsi que les modalités de collaboration lors de la mise en œuvre du projet. <i>Maximum 300 mots</i>			
7. Renforcement des capacités et partenariats locaux Décrivez comment le projet contribuera au renforcement des capacités, au partage d'expériences et au développement de collaborations à l'échelle locale. <i>Maximum 200 mots</i>			



BUDGET

8. Remplir et joindre le budget de votre projet à l'aide du modèle de budget (document Excel)

VALEUR AJOUTÉE ET DURABILITÉ

9. Durabilité et répliquabilité

Décrivez comment les avantages générés par le projet perdureront, une fois celui-ci terminé, ainsi que les mesures de répliquabilité envisagées. **Maximum 200 mots**

10. Communication et visibilité

Énumérez les activités de communication et de diffusion qui seront mises en œuvre : comment le projet assurera-t-il l'engagement du ou des publics ciblés ? Quels sont les messages clés ? Quels sont les résultats attendus ? Merci de vous référer aux directives de communication de [BIOPAMA](#) pour prendre connaissance des recommandations et obligations en matière de communication. **Maximum 300 mots**



7.6 Proposition complète – modèle de déclaration du demandeur

BIOPAMA – Appel pour subventions moyennes 2022 – PROPOSITION COMPLETE

Document complémentaire : Déclaration du demandeur

(Veuillez indiquer ici le numéro de référence de votre candidature)

Le demandeur, représenté par le soussigné comme signataire autorisé du demandeur dans le cadre du présent appel BIOPAMA pour subventions moyennes 2022, déclare par la présente que :

- le demandeur est éligible, conformément aux critères énoncés dans les Lignes directrices pour les candidats ;
- le demandeur a fourni en temps utile à l’Autorité de gestion et à l’Autorité de régulation de l’aire protégée toutes les informations nécessaires sur les activités prévues et n’a reçu aucune objection à ce jour ;
- le demandeur certifie la nature de son statut juridique, tel qu’indiqué dans la demande;
- le demandeur s’engage à respecter les bonnes pratiques d’utilisation non abusive, d’entretien et de maintenance des équipements et infrastructures financés par le projet ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre des activités, et n’agit pas en tant qu’intermédiaire ;
- le demandeur accepte et s’engage à respecter l’obligation de partager les données et informations avec le SRI BIOPAMA et l’observatoire régional concerné (SRIR) ;
- le demandeur ne se trouve dans aucune des situations excluant sa participation aux licitations, telles qu’énumérées ci-après :
 - 1) se trouver en situation de faillite ou de liquidation, avoir ses affaires administrées par les tribunaux, avoir conclu un concordat préventif, avoir cessé ses activités commerciales, faire l’objet d’une procédure à ce sujet ou se trouver dans toute situation analogue résultant d’une procédure similaire prévue par la législation ou la réglementation nationale ;
 - (2) avoir été reconnu coupable d’une infraction concernant sa conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de *chose jugée* ;
 - (3) avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen justifiable par le Bénéficiaire ;
 - (4) ne pas avoir rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des impôts, conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il est établi, à celles du pays du Bénéficiaire ou à celles du pays dans lequel le contrat doit être exécuté ;



(5) avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de *chose jugée* pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

(6) faire actuellement l'objet d'une sanction administrative visée à la section 2.3.5 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE ;

- le signataire autorisé du tiers doit attester qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations énumérées ci-dessus et signer au nom du tiers ;
- de plus, il est reconnu et accepté que si le demandeur participe au présent appel alors qu'il se trouve dans l'une de ces situations, il pourra être exclu d'autres procédures ;
- le demandeur reconnaît que, conformément à l'article 131(5) du Règlement financier du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (Journal officiel L 298 du 26.10.2012, p. 1) et à l'article 145 de son Règlement d'application (Journal officiel L 362 du 31.12.2012, p.1), les demandeurs reconnus coupables de fausses déclarations pourront faire l'objet de sanctions administratives et financières sous certaines conditions ;
- s'il est retenu pour une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles définies dans le Contrat type annexé aux Lignes directrices pour les candidats ;
- le demandeur est conscient qu'à des fins de protection des intérêts financiers de l'UE, ses données à caractère personnel pourront être transférées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, au Comité des irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude ;
- le demandeur est pleinement conscient de son obligation d'informer sans délai le Fonds d'action BIOPAMA, auquel cette demande est soumise, si la même demande de financement adressée à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions de l'Union européenne est approuvée par ceux-ci après l'envoi de cette demande de subvention.

Signé au nom du demandeur

Nom de l'organisation	
Adresse	
Coordonnées	
Nom de la personne responsable (en majuscules)	
Titre professionnel	



Signature + Cachet	
Date	



7.7 Proposition complète – modèle de déclaration du codemandeur

BIOPAMA – Appel pour subventions moyennes 2022 – PROPOSITION COMPLETE

Document complémentaire : Déclaration de codemandeur

(Veuillez indiquer ici le numéro de référence de votre candidature)

Le codemandeur autorise le Demandeur <indiquer le nom de l'organisation du demandeur principal> à soumettre en son nom le présent formulaire de demande et à signer le contrat type de subvention avec l'UICN, et consent à être représenté par le Demandeur pour toute question relative à ce contrat de subvention.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à l'UICN. Je m'engage à respecter les principes des bonnes pratiques de partenariat.

(Signature)

Nom :

Titre professionnel :

Date :

(Cachet de l'organisation)



7.8 Proposition complète – modèle de budget

Le modèle du budget sera disponible sur le site internet de la composante action, une fois que la période de soumission des propositions conceptuelles à cet appel à propositions sera fermée.



7.9 Proposition complète – modèle du cadre logique

Le modèle du cadre logique sera disponible sur le site internet de la composante action, une fois que la période de soumission des propositions conceptuelles à cet appel à propositions sera fermée.